

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHÉMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 20 octobre 2021.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #2 - Étienne Prévost
Siège #3 - Marcel Bégin
Siège #4 - André Ferland

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire

M. Pierre Morneau, directeur général, assiste également à la séance et agira comme secrétaire de l'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Président déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

78-10-21

1.1 - RÉSOLUTION - RENCONTRE PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 22 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance soit publique, celle-ci doit être publiciser dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultant des délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil d'administration de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins ainsi que les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

QUE la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHÉMINS (RISEDE)

ADOPTÉE

79-10-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 20 octobre 2021 tel que modifié. Les points 7.1, 7.2 et 7.3 ont été ajoutés au varia

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 - RÉOLUTION - RENCONTRE PAR VISIOCONFÉRENCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE
- 4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER
- 5 - AFFAIRES COURANTES
 - 5.1 - ADOPTION DU BUDGET 2022
- 6 - CORRESPONDANCE
- 7 - VARIA
 - 7.1 - BRIS CAMION 206
 - 7.2 - SORTIES DU MOIS DE SEPTEMBRE
 - 7.3 - VIDÉO ROTOBEC
- 8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

80-10-21

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 05 octobre tel que présenté.

ADOPTÉE

81-10-21

4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes 10-2021 partie 2 pour le mois d'octobre 2021 en date du 13 octobre dans laquelle figurent tous les comptes totalise un montant de 14 805.94 \$:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 10-2021 partie 2 telle que présentée. Le total des comptes adopté en date du 13 octobre 2021 s'élève à 14 805.94 \$.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

82-10-21

5.1 - ADOPTION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la RISEDE, M. Pierre Morneau, fait la présentation des prévisions budgétaires 2022;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été modifié suite aux demandes effectuées par les membres du conseil en date du 05 octobre

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte les prévisions budgétaires 2022 telles que modifiées;

Les prévisions budgétaires 2022 s'élèvent à 321,333.29 \$. Dépenses et revenus sont équilibrés.

Les municipalités l'adopteront à leur prochaine séance de conseil et feront parvenir leur résolution à M. Morneau par la suite.

Voir copie complète du budget et de la grille des quotes-parts en annexe qui font parties intégrantes de cette résolution.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE)

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

7 - VARIA

7.1 - BRIS CAMION 206

Lors de la vérification mécanique, un bris au niveau du réservoir a été détecté sur le camion autopompe de Sainte-Justine (#206). Après quelques recherches M. Morneau a une idée de l'endroit problématique mais il lui est impossible de se rendre jusqu'à cet endroit pour évaluer plus précisément les dommages. M. Morneau a communiqué avec l'entreprise Maximétal afin de planifier un rendez-vous pour approfondir l'évaluation et trouver le problème. Ils feront une soumission pour la réparation en même temps. Maximétal rappellera M. Morneau dès qu'ils ont un moment pour le réparer. La réparation devrait durer environ 2 jours.

M. Morneau a vérifié si le camion est encore sous garantie, mais les réservoirs n'étaient pas garantis à vie lors de l'achat de ce camion en 1995.

Mme Lemieux demande que M. Morneau contacte l'ensemble des membres du conseil dès qu'il a une soumission ou du développement dans ce dossier.

7.2 - SORTIES DU MOIS DE SEPTEMBRE

M. Morneau explique le tableau des sorties du mois de septembre.

7.3 - VIDÉO ROTOBEC

L'entreprise Rotobec de Sainte-Justine a contacté M. Morneau afin de lui demander de participer au tournage d'une vidéo dans laquelle M. Morneau devra parler de l'incendie qui a eu lieu à l'automne 2015 et qui seront publicisés sur YouTube. Le tournage ne devrait pas prendre plus de 2 heures.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

83-10-21

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 19h32.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

Pierre Morneau, directeur général
et secrétaire-trésorier